



L'association « Sports et Territoires » est liée au challenge du journal L'Équipe depuis trois années (depuis 2002) en participant activement au jury de « la ville la plus sportive de France ». Chaque année, deux catégories de villes sont concernées par le challenge : les villes de moins de 20 000 habitants et celles de 20 000 à 100 000 habitants ¹. Cette fiche rédigée à partir des villes visitées propose une typologie des politiques sportives.

Les politiques sportives passées au crible du challenge de L'Équipe 2004 « la ville la plus sportive »

L'ÉQUIPE CHALLENGE DE LA VILLE LA PLUS SPORTIVE

La participation de « Sports et Territoires » au jury du challenge *L'Équipe* trouve sa pertinence dans la mise en valeur des politiques sportives des collectivités territoriales, véritable pont entre le quotidien sportif peu porteur d'image et la représentation magnifiée du geste et de la performance.

Le challenge de « la ville la plus sportive » revêt une fonction symbolique tout à fait spécifique pour les collectivités territoriales et permet une reconnaissance de l'implication des acteurs du sport dans leur cité. Le tour de France des villes nous permet également de mener une comparaison des politiques sportives territoriales et, surtout, d'en ressortir une typologie tout à fait particulière.

Le challenge L'Équipe : une organisation bien structurée

Le dossier de participation, véritable outil d'évaluation de sa politique sportive

En 2004, 68 dossiers ont été envoyés. Les territoriaux dans les services des sports, en charge de sa constitution, sont unanimes : remplir le dossier de candidature nécessite un investissement important, mais c'est l'occasion de faire un point sur l'impact de la politique sportive municipale.

Le dossier est structuré en trois parties :

– Une fiche de renseignements géné-



raux sur la commune

Ces éléments permettent d'identifier les spécificités de la ville, ainsi que ses contraintes particulières.

- Une fiche d'identité synthétique en matière sportive

Il s'agit ici d'avoir une photographie de l'activité sportive sur le territoire avec des renseignements sur les pratiquants, les équipements sportifs et les budgets.

- Un questionnaire

Ce questionnaire en dix points permet d'avoir une vue plus précise de la politique sportive menée sur la commune et de son impact sur l'activité sportive.

- les pratiquants ;
- le palmarès ;
- les espaces sportifs ;
- les grands événements ;
- le suivi de la santé du pratiquant ;
- l'intercommunalité ;
- le budget ;
- la concertation ;
- le projet sportif ;
- la motivation de la candidature.

Une sélection sur dossier, puis un jury itinérant

Une présélection sur dossier est indispensable au regard du nombre de villes candidates. Le jury réalise là un exercice très difficile et délicat. Même si cette sélection peut toujours être contestée, le jury exécute ce travail avec humilité, sérieux et méthode.

En 2004, dix villes ont été sélectionnées parmi les 68 dossiers reçus :

. cinq villes dans la catégorie des moins de 20 000 habitants :

- Bar-le-Duc (Meuse)
- Labriès (Bouches-du-Rhône)
- Gravelines (Nord)
- Hagetmau (Landes)
- Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime)

. cinq villes dans la catégorie des 20 000 à 100 000 habitants :

- Aurillac (Cantal)
- Charleville-Mézières (Ardennes)
- Gap (Hautes-Alpes)
- Niort (Deux-Sèvres)
- Saint-Raphaël (Var)

Un jury itinérant est constitué afin d'effectuer une tournée dans les dix villes

nominées :

Chaque commune est visitée par ce jury pendant une journée avec un nombre d'heures de présence strictement équivalent pour chaque ville, dans un souci d'équité. Cette journée permet, outre la visite des équipements sportifs, d'avoir des temps d'échange pour approfondir les éléments du dossier, véritable état des lieux de l'impact de la politique sportive locale.

L'accueil du jury du challenge de *L'Équipe* pour les villes nominées est souvent l'occasion de mettre en valeur le travail réalisé par tous les acteurs locaux impliqués dans le développement du sport.

La désignation du lauréat

Le jury itinérant constitue un rapport sur les dix villes nominées afin de le présenter au jury national réuni au mois de juin. Ce dernier est présidé par le directeur du journal *L'Équipe*, avec la présence de tous les partenaires : le CNOSF, l'AMF, la FNOMS et « Sports et Territoires ». Un sportif de haut niveau est également présent : en 2004, il s'agissait de Richard Dacoury.

Le jury national a donc désigné pour cette année comme « ville la plus sportive de France » :

- Charleville-Mézières dans la catégorie des plus de 20 000 habitants ;
- Gravelines dans la catégorie des moins de 20 000 habitants.

Ces deux villes sont une très bonne illustration des différentes typologies de communes : Gravelines en tant que « commune périurbaine », avec des ressources importantes liées notamment à la présence d'une centrale nucléaire, et Charleville-Mézières en qualité de « commune préfecture » d'un département plutôt rural avec les charges de centralité liées à ce statut.

La typologie des communes de moins de 100 000 habitants

Le nombre important de villes passées au crible du challenge de « la ville la

plus sportive de France » permet de ressortir une typologie des communes. Cette analyse de la situation des villes a une incidence très directe sur les politiques sportives mises en œuvre.

La « commune préfecture »

Les « communes préfectures » de moins de 100 000 habitants sont en général situées dans des départements ruraux. Elles ont donc à supporter des charges de centralité du département avec, souvent, un potentiel économique moyen, voire faible.

Deux situations de « communes préfectures » ont pu être observées :

- Avec une forte intercommunalité

Dans ce cas, les charges de centralité sont atténuées par une intercommunalité disposant de plus de moyens.

- Avec une faible intercommunalité

Dans ce cas, la commune supporte les charges de centralité du département, ainsi que celles des petites communes de l'intercommunalité.

La « commune urbaine non préfecture »

Dans ce cas, la ville ne supporte pas les charges de centralité, mais ne bénéficie pas non plus de l'impact des administrations à l'échelle départementale.

Les distinctions observées dans le cadre de la « commune préfecture » sur l'importance de l'intercommunalité se vérifient également pour ces communes urbaines.

La « commune périurbaine »

Pour les communes en périphérie d'une ville-centre, il est possible de dissocier deux catégories très distinctes :

- Avec des ressources faibles :

Dans ce cas, la politique sociale est souvent la priorité, et l'intercommunalité peut devenir un vecteur de développement.

- Avec des ressources fortes (usines, centres commerciaux...):

Ces villes ne voient pas toujours l'intérêt de l'intercommunalité en raison de leur autonomie financière. Elles développent souvent une offre très large de



→ services publics afin d'attirer les actifs de la ville-centre et de répondre aux attentes de leurs citoyens à revenus modestes.

La « commune rurale »

Dans le cadre du challenge, la commune rurale est essentiellement chef-lieu de canton et ville-centre d'une communauté de communes.

L'intercommunalité est souvent déterminante pour le développement du territoire ; les facteurs clés de la réussite sont souvent le développement des accès, le développement économique, la solidarité des autres politiques, et notamment celle du conseil général.

Des politiques sportives diversifiées

Le travail d'analyse des candidatures, réalisé dans le cadre du challenge *L'Équipe* « la ville la plus sportive de France », permet également d'observer une diversité des politiques sportives. Celles-ci sont, soit structurées autour d'une dominante forte, soit en recherche d'équilibre et d'adéquation avec leur territoire.

Les politiques sportives avec une forte dominante

Les collectivités ayant fait le choix de mener une politique sportive avec un effort significatif dans un domaine particulier s'appuient essentiellement sur l'une des trois orientations suivantes :

Les politiques d'équipement

Il s'agit ici d'investir fortement sur la création et la réhabilitation d'équipements sportifs. L'enjeu est d'offrir une qualité et une diversité d'équipements, afin que la pratique sportive puisse se développer sans autre intervention majeure de la collectivité publique.

Il est à noter que cette politique d'équipement se met en place selon deux logiques :

- Une logique de centralité, afin de regrouper l'essentiel des équipements sportifs sur un même secteur.

Cela permet une rationalisation de la gestion et une valorisation en termes d'image de la ville. Néanmoins, cela implique une organisation des déplacements des citoyens et des écoliers très performante.

- Une logique par quartier, afin de privilégier les équipements sportifs de proximité et de diminuer les temps de déplacement. La spécificité de certains équipements entraîne également une spécialisation de la pratique par secteur de la ville.

Les politiques centrées sur les habitants de la ville

Certaines communes optent pour une politique sportive axée essentiellement sur la mise en place de services de proximité pour leurs administrés. Cela se traduit notamment par la mise en place d'animations sportives, par un soutien important aux initiatives associatives, par des actions sociales ciblées, par l'organisation de manifestations...

Dans ce cas, la politique sportive est peu ouverte vers l'extérieur, elle est centrée sur des actions locales au service des habitants de la commune.

Les politiques de promotion de la ville

Le sport est un formidable outil de promotion pour une ville. Certaines collectivités font de cette orientation l'axe majeur de leur politique sportive.

Trois domaines d'action peuvent, dans ce cas, être exploités, à savoir :

- Le haut niveau : la commune soutient fortement la pratique du haut niveau, le plus souvent en faisant un choix sur certaines disciplines. Dans ce cadre, les sports peu médiatisés sont aussi les moins onéreux en termes de haut niveau ; cela permet aux villes aux ressources moyennes d'accéder au niveau national ou international.

- L'événementiel : dans un objectif de promotion de sa ville, l'accueil d'événements sportifs de haut niveau est aussi un bon vecteur de communica-

tion. Néanmoins, il existe également une grande hétérogénéité dans le coût d'une manifestation sportive selon le sport pratiqué, et l'impact médiatique est étroitement lié au budget de la manifestation.

- Le tourisme : ce domaine d'action du tourisme sportif est de plus en plus utilisé par les collectivités dans un objectif de promotion et de valorisation de leur territoire. Dans ce cadre, les sports de nature sont des vecteurs de développement très appréciés qui entraînent néanmoins ces territoires dans une logique concurrentielle.

Les politiques sportives en quête d'harmonie

Les communes qui n'ont pas fait le choix d'axer leur politique sportive sur une dominante d'équipements, de services à la population ou de promotion, recherchent le plus souvent soit un équilibre, soit une spécificité liée à leur territoire.

Les politiques d'équilibre

Il s'agit pour ces communes de ne pas privilégier un axe de leur politique sportive, mais d'être présentes dans tous les domaines d'action, à savoir : les équipements, l'animation, le soutien, les manifestations.

Cette volonté présente l'avantage de ne délaisser aucun secteur de la vie sportive communale, mais souvent le manque de moyens ne permet pas de répondre de façon satisfaisante à toutes les attentes des acteurs du sport.

Les politiques adaptées à la spécificité des territoires

Pour certaines communes, il ne s'agit ni de privilégier les équipements, les services ou la promotion, ni d'opter pour une politique équilibrée sur tous les domaines d'action (équipements, animation, soutien, manifestations), mais d'adapter leur politique sportive à la spécificité de leur territoire.

Cette spécificité peut avoir de mul-



tiples origines telles que :

- la situation naturelle : mer, montagne, campagne, urbain, rural, frontalier, site naturel particulier...
- la situation économique : activité économique spécifique, pôle administratif...
- la situation démographique : jeunes, retraités, actifs...
- la situation sociale : ouvriers, cadres, chômage...
- la situation scolaire et universitaire : présence ou absence de collèges, lycées, universités...
- etc.

Dans ce cas, les politiques sportives sont

aussi variées que la diversité des territoires.

L'organisation du challenge de « la ville la plus sportive » permet donc d'établir une photographie de la diversité et de la pertinence des politiques sportives. C'est certainement cette variété des actions engagées dans les communes qui fait la richesse de la pratique sportive en France. Pour les communes qui participent au challenge de *L'Équipe*, c'est aussi et surtout l'occasion de faire le point sur leur action dans le domaine sportif, et de mettre en valeur l'ensemble des acteurs locaux qui contribuent à la mise en œuvre du service public du sport.



L'auteur

Jacques Vergnes
pour Sports et Territoires

1. Les trente-sept villes françaises de plus de 100 000 habitants font désormais partie d'un challenge spécifique, réalisé sous la forme d'une enquête, tous les six ans. Cette période correspond aux bilans de mandat ; Nantes l'a emporté en 2000, le prochain challenge de ces grandes métropoles est programmé pour 2006.

PALMARÈS		
TOUTES VILLES CONFONDUES	VILLES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS	VILLES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS
1937 REIMS	1979 NEVERS	1979 CLOUANGE
1938 STRASBOURG	1980 TOURS	1980 SALBRIS
1939 TOURCOING	1981 TROYES	1981 EYBENS
1940 BORDEAUX	1982 RENNES	1982 CABRIÈS
1941 ASNIÈRES	1983 SAINTE-FOY-LA-GRANDE	1983 non attribué
1942 VIRY-CHÂTILLON	1984 non attribué	1984 non attribué
1949 SAINT-ÉTIENNE	1985 ANGERS	1985 non attribué
1950 MALAKOFF	1986 AURILLAC	1986 ANILLY
1951 BESANÇON	1987 CRÉTEIL	1987 SURGÈRES
1952 MULHOUSE	+ DE 15 000 HABITANTS	- DE 15 000 HABITANTS
1953 NANTES	1988 ISTRES	1988 MENDE
1954 VALENCIENNES	1989 BRIVE-LA-GAILLARDE	1989 SABLÉ-SUR-SARTHE
1955 NICE	+ DE 30 000 HABITANTS	- DE 30 000 HABITANTS
1956 ORAN	1990 CAEN	1990 GRAVELINES
1957 SAINT-MALO	1991 ÉPINAL ET NÎMES	1991 COGNAC
1958 PLUTEAUX	1992 VITROLLES	1992 BLAGNAC
1959 SÉLESTAT	1993 DIJON	1993 FONTENAY-LE-COMTE
1960 PITHIVIERS	1995 CASTRES	1995 LIFFRÉ
1961 LYON	1996 VILLENEUVE-D'ASCQ	1996 LA BRESSE
1962 THIONVILLE	1997 MONTPELLIER	1997 PONTARLIER
1963 YVETOT	1998 TOULOUSE	1998 MENDE
1964 AUCH	1999 AMIENS	1999 CHENÔVE
1965 COGNAC	+ DE 100 000 HABITANTS (ENQUÊTE SPÉCIALE)	
1966 ÉVREUX	2000 NANTES	
1967 VIENNE	DE 20 000 À 100 000 HABITANTS	- DE 20 000 HABITANTS
1968 non attribué	2000 ISTRES	2000 RONCHIN
1969 AMIENS	2001 MÂCON	2001 VESOUL
1970 POITIERS	2002 DUNKERQUE	2002 OLORON-S ^M -MARIE
1971 BOURG-EN-BRESSE	2003 CANNES	2003 GONFREVILLE L'ORCHER
1972 CHOLET		
1973 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE		
1974 MELUN		
1975 SAINT-NAZAIRE		
1976 SALON-DE-PROVENCE		
1977 CANNES		
1978 MOULINS		

L'ÉQUIPE
CHALLENGE DE LA VILLE
LA PLUS SPORTIVE